

Le 28 janvier 2026

**PAR SDÉ**

Me Carolina Rinfret,  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
**Régie de l'énergie**  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Case Postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Dépôt de la lettre de planification de l'audience par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (la « FCEI »)**

**Dossier: R-4319-2025 - EGQ-Énergir - Demande relative à la détermination du traitement réglementaire des dossiers tarifaires des demanderesse dans le contexte de certaines nouvelles dispositions de la Loi sur la Régie de l'énergie introduites par la Loi 24**

Chère consœur,

Conformément à la décision procédurale D-2025-126, la FCEI soumet les informations suivantes relatives à la planification de l'audience prévue les 12 et 13 février 2026 dans le dossier mentionné en objet :

- Aucun temps ne sera prévu pour la présentation du panel de la FCEI
- Le temps prévu pour contre-interroger le panel d'EGQ-Énergir : 25 minutes
- Le temps prévu pour l'argumentation de la FCEI : 25 minutes

Cordialement,



**Me Charles Turmel**  
Procureur de la FCEI

**Cc : Me André Turmel**  
Procureur de la FCEI